

REVENDICATIONS DES SALARIÉS SUITE AU QUESTIONNAIRE POUR LES NÉGOCIATIONS SALARIALES 2014

- I. Augmentation Générale (AG) : 94 €

- II. Seuil d'embauche : 1700 € au coefficient 190

- III. Budget promotion/Développement : 2,5 %

- IV. Primes spécifiques : + 3 %

- V. Majorations de nuit : + 5%

- VI. Ouverture de négociations en 2014 sur :
 - a) **La grille des salaires**
 - b) **L'intéressement**
 - c) **Le déplafonnement de la prime d'ancienneté**
 - d) **Les indemnités de transport**
 - e) **Le droit d'expression**
 - f) **Le congé de représentation**

COMPLÉMENTS DE REVENDICATIONS DU SYNDICAT CGT POUR LES NÉGOCIATIONS SALARIALES 2014

VI. a) Application de la revendication de la CGT concernant la **grille des salaires** de l'ouvrier au cadre sans chevauchement.

VI. c) **Déplafonnement de la prime d'ancienneté :**
16 à 18 ans = 16 %
19 à 21 ans = 17%
22 à 25 ans = 18%
26 à 29 ans = 19 %
Au-delà de 30 ans = 20 %

VI. d) **Revalorisation des indemnités kilométriques et harmonisation** entre les sites (Garchizy identique à celles de Bourbon-Lancy)

- VII. Date d'application : **Au 1^{er} janvier 2014**
- VIII. Budget promotion rattrapage : **Pour les salariés qui n'ont pas eu d'évolution de carrière depuis minimum 6 ans, pour l'égalité Hommes/Femmes, handicapés, seniors, diplômés, magnaflux niveau 2, VAE, etc....**
- IX. Budget spécifique : **50 Euros sur le salaire de base au 1^{er} janvier 2014 puis tous les 5 ans à chaque date anniversaire d'embauche pour l'ensemble des salariés en reconnaissance du savoir-faire.**
- X. Primes spécifiques : **Harmonisation des primes au plus favorable, entre le site de Bourbon-Lancy et Garchizy. De plus, création d'une prime bouchonnage zone peinture (Bourbon-Lancy) et brossage (Garchizy). Aligner la prime manœuvre incendie de Garchizy (33.2829 €) sur celle de Bourbon Lancy.**
- XI. Prime vacances enfant : **Revalorisation de 5%**
- XII. Prime vacances : **Attribution au 1^{er} juin 2014 d'une prime de 300 Euros à l'ensemble des salariés.**
- XIII. Bourse d'étude : **Revalorisation de 5 %**
- XIV. Prime trimestrielle : **Augmentation de 4 %.**
- XV. Frais de déplacement : **Revalorisation des frais de déplacement**
- XVI. Mois double : **A partir de 10 ans d'ancienneté = 50 %, 15 ans d'ancienneté = 75 %, 20 ans d'ancienneté = 100 %, 25 ans d'ancienneté = 125 %, 30 ans d'ancienneté = 150 %, 35 ans d'ancienneté = 175 % et 40 ans d'ancienneté = 200 %.**
- XVII. Chômage partiel : **Négociation afin d'aboutir à un accord d'entreprise**
- XVIII. Congés d'âge supplémentaires : **2 jours à partir de 45 ans, 3 jours à partir de 50 ans, 4 jours à partir de 55 ans et plus.**
- XIX. Congé supplémentaire : **Acquisition du lendemain de Noël pour le site de Garchizy**
- XX. Journée de solidarité : **Paiement de la journée de solidarité**